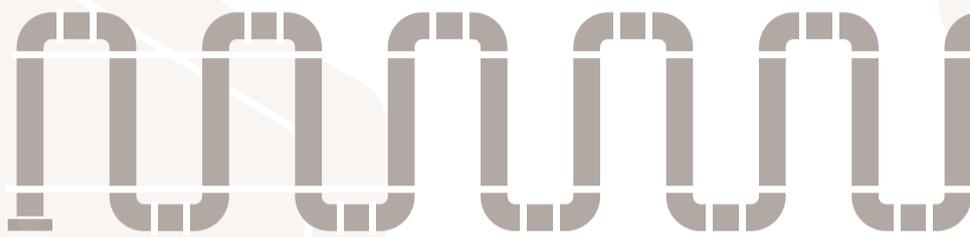


# L'assainissement des eaux usées



**380 000 KM,**  
C'EST LA LONGUEUR CUMULÉE  
DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT  
EN FRANCE.

ILS RELÈVENT DE  
LA COMPÉTENCE  
ASSAINISSEMENT  
OBLIGATOIRE DES  
INTERCOMMUNALITÉS.

Il existe 2 types d'assainissement :

**L'assainissement  
collectif**

**L'assainissement  
non-collectif**



AU REGARD DE LA DENSITÉ DE POPULATION, IL PEUT ÊTRE FINANCIÈREMENT PLUS INTERESSANT POUR UNE COLLECTIVITÉ D'OPTER POUR UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF OU INDIVIDUEL (EXEMPLE : FOSSES SEPTIQUES).

DÉFINIR UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DÉLIMITANT LES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF + UN ZONAGE PLUVIAL.

DÉFINIR UN SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, COMPRENANT UN DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USÉES.

ASSURER LE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU PUBLIC.

ASSURER LE TRANSPORT & L'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

ASSURER L'ÉLIMINATION DES BOUES PRODUITES.

ASSURER LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS AUTONOMES NEUVES OU À RÉHABILITER.

VEILLER À LEUR BON FONCTIONNEMENT.

VEILLER L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES.

